L'art. 18 dit que les autres indemnités sont fixées par le président du tribunal civil s'il y a accord des parties, et par un tribunal arbitral composé de 3 chefs d'entreprise et 3 ouvriers présidé par le président du tribunal dans le cas contraire.

Discours de M. Guérin

M. Guérin, garde des sceaux. — On fixe dans la loi une double juridiction : le juge de paix et le tribunal arbitral qui connaîtraient en dernier ressort, chacun en leur compétence, des affaires qui leur seraient confiées.

On avoulu accorder au président du tribun l le préliminaire de conciliation ; c'est une dérogation au droit commun que rien ne justifie ; vous avez fait le juge de paix entre le patron et le membre du tribunal arbitral, ne lui enlevez pas son rôle de conciliateur. Je ne crois pas qu'il soit utile d'entrer au président de la conciliation, de collaborateurs ordinaires pour juger des procès aussi simples.

Le tribunal arbitral désigné par la voix du sort.

M. Albert de Mun. — Je demande la parole.

M. Guérin, garde des sceaux. — n'aura pas de compétence spéciale ; il ne connaîtra que des litiges ; ce n'est pas la pratique le président sera seul juge. Il n'agit de savoir si cette juridiction ordinaire ou la doubler une juridiction judiciaire ; c'est assez compliqué sans cela.

M. Ricard. (Seine-Inférieure). — Je demande la parole.

M. Guérin. — Essayons de concilier les corporations que la loi-politique a fait disparaître ; il est le danger, et pendant il y a quelque chose à faire dans le sens d'une juridiction plus rapide et moins coûteuse. On peut y remédier en maintenant la juridiction du droit commun et en modifiant la procédure.

M. Dron-et. — C'est cela ! Très bien.

M. Guérin. — On pourra ! donner aux procès dont il s'agit le caractère d'affaires sommaires, dans le quelles l'enquête se fait à l'audience et la solution vient immédiatement ; un accidentait que l'assist pas judiciaire, mais accordée de droit dans tous les procès d'accidents.

Pourquoi ne pas soustraire à l'action des affaires ouvrières et décider même que le tribun l correctionnel pourra arbitrer le dommage, dans le cas d'acquittement.

Discours de M. de Mun

M. de Mun. — Je demande à répondre à M. le garde des sceaux sur la question du tribunal arbitral.

J'ai éprouvé une véritable surprise à voir le gouvernement — car je suppose que tous les ministres sont d'accord — repousser l'article relatif au tribunal arbitral. C'est cette innovation surtout qui me paraît heureuse.

M. le garde des sceaux attaque ce tribunal au point de vue de la compétence et de l'organisation. Les questions à juger seront surtout d'ordre professionnel.

Ce ne vous pas mêlire de la compétence des juges ordinaires, mais ici le patron et l'ouvrier ont plus que les juges la compétence nécessaire.

Il n'y a aucune comparaison à établir au point de vue des frais entre le tribunal arbitral essentiellement économique et les tribunaux ordinaires qui sont lents et coûteux.

On nous accuse de copier les pays étrangers, qu'importe si nous en faisons un progrès.

Quel de plus légitime que de soumettre à un tribunal familial des difficultés qui surgissent dans la famille du travail.

La loi est vicieuse, ajoute-t-on, mais elle n'a pas encore prouvé ! les effets qu'on en attendait ; elle est à son enfance ; on l'essaie à l'expérimenter. Les commerçants n'ont-ils pas les tribunaux de commerce ?

En repoussant le principe du tribunal arbitral, vous jetez le discrédit sur toute l'idée de juridiction professionnelle. Vous avez fait une déclaration très grave ; l'avenir du monde du travail est dans la juridiction professionnelle.

Oui, je critique le travail de la commission, en ce sens que je voudrais des juges spécialiste à chaque genre d'industrie, désignés par voix d'élection.

Des voix au centre. — Il y a des inconvénients.

M. de Mun. — Il y a des inconvénients partout.

Vous arrivez forcément à l'organisation professionnelle elle-même ; ce n'est pas la conception particulière à une école, c'est le développement normal du monde du travail.

M. de Mun demande encore un amendement en reprochant au garde des sceaux ses paroles de découragement et en demandant à la Chambre d'approuver le projet. (Très bien ! très bien !).

Discours de M. Grousset

M. Frédéric Grousset parle dans un sens contraire à celui de M. de Mun et traite le tribunal spécial d'innovation antidémocratique.

Il n'y a que les patrons qui en veulent.

M. Maruejouls, rapporteur. — Il n'y a que les ayant qui n'en veulent pas.

M. Grousset. — Ces patrons, mais ils seront intéressés, et les ouvriers seront plus sûrs ; en sorte que vous ne trouverez là ni impartialité ni indépendance.

M de Mun. — C'est la théorie de l'antagonisme obligatoire !

M. Grousse continue à critiquer le système de la commission et dit qu'il y aura des juridictions différentes pour le même accident.

Nous avons en France assez de juridiction ; il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles.

Le tribunal arbitral n'expédiera pas les affaires plus rapidement que les tribunaux civils ; par contre, il imposera des charges sensibles au Trésor qui devra payer une indemnité journalière de dix francs à des jurés improvisés, convoqués tous les jours pour le moindre accident.

Le projet de loi n'indique aucun cas de récusation ; il y a seulement des garantes qu'il faut exiger des juges dans l'intérêt des justiciables.

Si demain le justice ordinaire ne l'y a des lenteurs et des frais, je répondrai qu'il appartient au législateur de supprimer frais et lenteurs et d'opérer ainsi une réforme qui vous profitera à vous tout lorsque les ressources du budget le permettraient.

Avec le système de la commission, l'ouvrier sera forcé par des circonscriptions. Les patrons ne pourront pas toujours faire abstraction de leur intérêt personnel. (Interruptions, applaudissements).

Discours de M. Ricard

M. Ricard, ancien ministre. Les affaires sommaires au tribunal arbitral seront peu nombreuses, elles ne présenteron aucune difficulté juridique et exigeront des juges une compétence spéciale de fait du travail. Dans le cas d'une incapacité absolue, permanente ou partielle, on arrivera vite à une transaction et le patron refusera d'autant moins une juste réparation qu'il ne supportera seulement une charge minime, par le fait de l'assurance obligatoire.

Offrant toutes les garanties, — car les patrons ne sont pas ennemis d'aucu mauvaises intentions que veut bien le dire M. Grousset — le tribunal arbitral aura l'avantage de rendre promptement justice.

Devant le tribunal civil, quand bien les affaires d'accidents seraient traitées en affaires sommaires, on ne manquerait pas de moyens ; pour les ajourner il faudrait leur donner le pas sur d'autres affaires également intéressantes, et également pressées.

Ce serait injuste et cet avènement de créer sous une autre forme la juridiction spéciale qui vous est proposée. Quant à l'économie, elle n'est pas douteuse, les frais ne dépasseront pas 500 fr. par sessions.

On objecte que nous allons détruire l'unité de juridiction et que nous allons contre les principes de la Révolution Nous avons fait du chemin depuis la vieille civilité par la loi de 1790 et les ordonnances, nous avons bien un peu modifié les principes proclamés en 1790.

En somme, ce que je vous demande d'adopter, n'est que la conséquence nécessire du principe de l'assurance obligatoire qui fonctionne partout.

Après quelques observations de MM. Jouhert, Maréjouls et le rejet de l'amendement Grousset, l'article 18 est adopté par 290 voix contre 146.

Sur l'article 19, fixant les liste des personnes du Tribunal arbitral, plusieurs amendements sont présentés.

Après une discussion confuse, le renvoi à la commission demandé par le ministre du commerce est prononcé.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 30.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales de 1880

Le numéro 36676 gagne 100.000 fr.
Le numéro 60719 gagne 25.000 fr.
Les numéros 161695 — 241613 — 430146 — 263266 — 376498 38056 gagnent chacun 5 000 francs.

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales de 1894

Le numéro 87560 gagne 100.000 fr.
Le numéro 192366 gagne 10.000 fr.
Le numéro 207.588 gagne 5.000 fr.
Les 20 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

LA BELGIQUE

L'exposition d'Anvers

Bruxelles, 6 juin. — L'*Etoile belge* dit que le gouvernement français a refusé de participer à l'Exposition internationale d'Anvers, parce que la Belgique avait décliné l'invitation de la France lors de l'Exposition de 1889, à cause du caractère politique de cette manifestation.

Dernière Heure

Condamnation à mort

Dijon, 6 juin. — Aujourd'hui a comparu devant la cour d'assises de la Côte-d'Or le nommé Emile Boulet, âgé de 35 ans. Le 30 mars il était domestique depuis 4 jours chez un cultivateur du hameau Souflot, le père Lauzay, vieillard de 73 ans, qui le congédia parce qu'il était mécontent de lui. Boulet tua le cultivateur avec une hachette puis il vola une somme de 50 francs. Boulet mutila le cadavre de la victime dont il jeta les débris en plusieurs endroits.

Il subit dix condamnations pour vol et vagabondage. La Cour d'assises le condamne à la peine de mort.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Steenvoorde

M. Decanter, maire de Boeschepe a été élu par 2.000 voix, conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Verrière, conservateur, décédé.

L'élection du canton-Nord

DE LILLE

Chose étrange ! les réactionnaires n'ont pas encore fait connaître le nom de leur candidat dans l'élection du canton-Nord.

Nagnère encore, leurs journaux n'avaient pas assez de brocards à notre adresse, parce que le candidat républicain ne se pressait pas de prendre position. Ils se réjouissaient de notre prétendu embarras, et prédisaient déjà que nous allions déserter la lutte.

Nous avons laissé dire, dédaigneux de ces plaisanteries que nous pouvions réfuter d'un mot. Et le jour venu, et aussitôt le décret de convocation paru à l'*Officiel*, nous sommes entrés en ligne : non pas avec un candidat nouveau, mais avec le conseiller général sortant, avec l'honorable M. Rigaut, dont les républicains avaient le devoir de maintenir la candidature, en protestation contre l'injustifiable décision du Conseil d'Etat.

Et aujourd'hui que la période électorale est ouverte, que quelques jours nous séparent à peine de la date du scrutin, le nom du candidat réactionnaire est encore inconnu.

M. Emile Scrive, dont la candidature paraissait certaine, se réserve et se recueille.

Et la *Dépêche* annonce que le candidat des républicains conservateurs et libéraux n'est pas encore désigné aux lecteurs de l'opportunisme ! !»

Quel est donc ce mystère ?

Est-ce que l'intrépide Scrive serait à ce point effrayé à l'idée d'affronter nos foudres, qu'il n'oserait se mettre hardiment sur les rangs, et attendrait pour le faire la veille du scrutin ?

Ou bien, la perspective d'ajouter un nouvel échec à ceux très nombreux qu'il a déjà subis, le ferait-elle hésiter à tenter encore la lutte électorale ?

Ou encore, seraient-ce les cléricaux eux-mêmes qui auraient blackboulé à leur tour ce perpétuel candidat, et qui auraient décidé de choisir, pour combattre en leur nom, un champion moins engoujonné et moins fatalement voué au sacrifice ?

Quoi qu'il en soit, le silence de la presse réactionnaire est l'indice d'un embarras et d'une perplexité significatifs.

La confusion ne règne pas dans le camp clérical, et nul ne s'y soucie, sans doute, d'aller au devant d'une défaite certaine.

Il faudra sans doute, en désespoir de cause, en revenir à M. Emile Scrive. Pauvre M. Scrive !...

***

Les deux candidats jusqu'ici en présence sont donc M. Rigaut et M. Edouard Delesalle.

Que n'avons pas besoin de présenter M. Rigaut à nos lecteurs. Le candidat républicain progressiste est universellement connu, non-seulement dans le canton-Nord et à Lille, mais dans le département du Nord tout entier.

C'est un de ces anciens et fidèles serviteurs de la démocratie, qui ont consacré leur vie tout entière à la défense des idées républicaines et progressistes. Républicain de la première heure, il a pu compter les jours où nous étions à soutenir contre les monarchistes et les cléricaux. Il fut sur la brèche aux jours d'épreuves et de danger, et si la République existe, elle le doit à ces vieux républicains, dont le réaction n'a jamais pu lasser la démocratique valeur et l'indomptable énergie.

Nous avons publié hier sa profession de foi, si nette et si claire, si franche et si loyale, animée à la fois des sentiments les plus résolument démocratiques et progressistes, et du plus ardent patriotisme.

Cette déclaration était d'ailleurs superflue.

Quand on a un passé comme celui de M. Rigaut, quand votre existence s'est écoulée sous les yeux de vos concitoyens, qui ont pu apprécier vos services rendus et votre dévouement de vingt années à la cause du peuple, on n'a pas à faire de grandes phrases ni à tracer de programme pompeux.

On a le droit de demander à être jugé, non sur de vagues déclamations, mais sur ses actes.

L'un des orateurs qui ont pris la parole dans la réunion organisée lundi soir à la Madeleine par M. Edouard Delesalle, a en l'aplomb de s'écrier que M. Rigaut s'était un homme sans valeur. « Et le *Réveil du Nord* nous apprend qu'après cette victorieuse affirmation, la salle a croulé sous les applaudissements !

S'il les mis de M. Delesalle n'ont que dans les rangs de ceux qui s'opposent à la candidature Rigaut, nous craignons bien qu'ils ne soient pas pris au sérieux par le public.

Sans vouloir, en effet, ravaler outre mesure la « valeur » du jeune candidat radical socialiste, il ne nous semble pas pouvoir être mis un instant en ligne, pour l'expérience et la connaissance approfondie des affaires, pour le sérieux, l'activité claire et méthodique, pour les aptitudes administratives et l'esprit pratique, avec l'honorable conseiller sortant.

Les socialistes plus ou moins collectivistes du *Réveil* ont le droit de reprocher à M. Rigaut de n'être pas des leurs ; ils peuvent le combattre parce qu'ils ne représente en aucun point leurs idées communistes et internationalistes. Mais prétendre contester ses rares qualités d'intelligence et de travail, auxquelles ses adversaires les plus acharnés eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de rendre hommage, c'est tout simplement ridicule et puéril, et cela ne mérite même pas la discussion.

***

La candidature de M. Rigaut, nous l'avons dit, a, d'ailleurs, un caractère particulier

Ce n'est pas seulement une candidature républicaine progressiste, c'est aussi et surtout une candidature de protestation contre la décision qui a annulé l'élection du 7 août 1892, dans le canton-nord.

M. Rigaut a été élu et bien élu, il y a dix mois, conseiller général de ce canton.

Et la décision qui a annulé son élection ne l'a pas seulement atteint personnellement. Elle a aussi atteint les 1855 électeurs qui lui avaient accordé leurs suffrages.

Il appartient à ces électeurs de relever l'offense qui leur a été adressée.

Il leur appartient de prouver au Conseil d'Etat et à M. Scrive que c'est délibérément et en toute liberté, qu'ils avaient choisi leur élu.

Et les 1855 citoyens qui ont voté le 7 août dernier pour M. Rigaut doivent se retrouver le 18 juin prochain pour lui renouveler le témoignage de leur confiance.

Agir autrement serait légitimer la décision du Conseil d'Etat. Ce serait reconnaître que la victoire de M. Rigaut sur M. Scrive n'avait été obtenue que par la fraude. Ce serait donner raison à toutes les calomnies de la réaction.

Les républicains du canton-nord ne voudront pas.

Ils doivent à leur élu, ils se doivent à eux-mêmes, de confirmer de façon éclatante leur verdict absolument libre et réfléchi du 7 août 1892.

Georges ROBERT.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Tourcoing

Les rattacheurs et bâcleurs de la filature de coton de M. Charles Filipo, rue Winoc-Chocqueel prolongée, qui se sont mis en grève lundi ne se sont pas présentés hier à leur patron pour avoir une entrevue avec leur patron.

Une erreur typograph que nous a fait dire que le salaire des bâcleurs était de 5 fr. 70, et qu'ils réclamant 10 fr. 35. C'est 9 fr. 70 qu'il faut l'ire.

***

Au peignage Binet les quinze ouvriers peigneurs de l'équipe de nuit qui ont cessé le travail lundi soir ont été remplacés.

Un accident rue de l'Epeule. — Le voiture de M. Lauwers, marchand de poêle et fourage, rue d'Alkenmaen, arrivait hier soir la rue de l'Epeule, quand le cheval heurta et renversa un ouvrier peintre, J. Descot, demeurant rue de Gerlache.

Une des roues de la voiture passa sur le bras gauche de l'ouvrier, lui faisant de légères contus ons.

Au cimetière. — L'allée principale du cimetière est devenue une des principales artères de la ville.

La circulation y est devenue très active depuis la décision regrettable. Ainsi lundi soir vers 5 heures, tandis qu'un convoi entrait dans le cimetière, six individus se mirent-là à chanter.

La garde les poursuivit, mais ne put les rejoindre.

A la recherche de sa femme. — Un ouvrier de la rue des filatures, Louis Bauwens, brisait lundi soir les carreaux des fenêtres d'une maison de la rue de Jemappes, prétendant que sa femme habitait dans cette maison, et qu'il voulait qu'elle le suivit.

Un agent arriva à temps et voulut sommer au poste Bauwens qui était gris comme toute la Pologne ; mais celui-ci se rebiffa et ce fut avec beaucoup de peine que l'agent le traîna jusqu'au poste de la Rue St-Joseph.

***

Un mauvais fils. — Lundi à midi et demi, un jeune homme de vingt-et-un ans, Théodore Lafrance, s'est rendu à la demeure de sa mère, rue de la Croix-Blanche, et s'est cabaretier rue de la Fosse-aux-Chênes. L'intervention des pensionnaires de la maison n'étant pas suffisante pour ramener au calme le jeune homme, on dut requérir la police, qui l'emmena au poste de la grand place.

Chemin faisant, Théodore Lafrance, malmena les agents qui l'escortaient.

M. Auguste Lafrance porte plusieurs blessures à la tête.

Scène d'atelier. — Lundi vers 9 heures un graisseur du peignage A. Vinchon et Cie, rue du Marquiet, dans la Fosse, 21 aux, demeurant à Croix, rue de la Ruelle, a frappé violemment son surveillant, Alphonse Delcroix. La police a verbalisé.

Vols. — Pierre Ichetperel, 8 ans, demeurant rue de la Fontenette-Bonne, a volé une pièce de viande chez M. Flament, boucher, angle des rues Pellart et Saint-Antoine.

Il a été arrêté, ainsi que sa mère, qui a volé des marchandises dans plusieurs épiceries du même quartier.

Incendie, rue Montgolfier. — Lundi, vers cinq heures du soir, le feu a pris on ne sait comment, dans trois hangars de paille, servant à des briquetiers employés pour le compte de M. Briet dans les plaines de la Potennerie.

Trois fragiles habitations ont été la proie des flammes. Les dégâts s'élèvent à 300 francs.

Un ouvrier avait laissé dans une des barraques, qui en contenait 35 francs et des effets d'habillement.

Rien n'a été sauvé.

Comme on chante à vingt ans. — Trois jeunes employés de commerce et un ingénieur, dans trois barraques de la rue, se sont pris du poste de la rue des Arts.

Ils avaient mal choisi l'endroit, car deux agents sortirent du poste et verbalisèrent à l'encontre des jeunes gens, Fernand B. Albert A. et Henri C.

Les chiens. — Dans la journée de lundi, 28 chiens recueillis et 3 contraventions.

Chronique colombophile. — Le cercle « Union », établi au café Pandore, 23, rue Pauvrée, s'honneur de informer les amateurs colombophiles dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 20 kilomètres de Roubaix qu'il organise pour le dimanche 11 juin, un concours général et international sur Chateaudun.

2,000 francs prix d'honneur répartis en 30 prix sur 80 remises (1 prix de remise et 2) séries d'honneur par 2 pigeons non dessus.

Mise obligatoire, 3 fr., mise facultative, 2 fr.

Mise en panier le vendredi 9 juin, de 4 à 6 heures du soir.

Marquage secret par la bague en caoutchouc.

Constatation automatique et obligatoire pour tous les sportsmen reconnus bon par la commission organisatrice, du jour du départ, tous ceux qui feraient participer leurs pigeons à ce concours peuvent faire la mise obligatoire seule et pour les pobles, les autres sont facultatives.

Nota. — Pour la répartition des prix d'honneur on suivra en tous point celle faite sur l'article proposé au dernier Cercle Vert.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5

SÉANCES DES 3 ET 4 JUIN

			Versements		
Roubaix,	Samedi	59 dép.	dont 8 conv.	12.886	»
Id.	Dim.	168	22 —	36.765	»
Lannoy	—	»	» —	»	»
Croix	—	»	» —	»	»
Wattrelos	—	»	» —	»	»
Totaux		221	40	49.649	»

		Remboursements		
Roubaix,	Samedi	32 remb.	nom.	19 019 »
Id.	Dimanche	72	—	15.157 75
Lannoy	—	»	—	» »
Croix	—	»	—	» »
Wattrelos	—	»	—	» »
Totaux		104		34.176 65

Les opérations du mois de juin sont suivies :

A Roubaix, par MM. Jean Dujardin et A. Delattre-Varlet, directeurs ; et MM. Louis Gautier, Edouard Tiberghien, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. J. Bousemy-Barrois. — A Croix, par MM. Adolphe Nedouset et Jules Delescluse. — A Wattrelos, par MM. J.-B. Delchambre et Hien-Seynaeve.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts les dimanches de 9 à 11 heures, et pour les remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures. Les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements nominatifs, les dimanches de 9 à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : FRESNOY.

Chronique Locale

ROUBAIX

Accident. — Mardi vers 6 heures du soir la jeune Emilie Demeulenaire, âgé de 6 ans, revenait de l'école de M. Gaillard, rue Turgot, lorsque arrivé en face de l'épicerie-buvette tenue par Mme veuve Kindt, rue de la Prospérité 107 bis, elle a été renversée d'un brasseur de Touffiers, il fut saisi par le brusque écart d'un des chevaux.

— Le jeune enfant qui jouait sur le pavé venait de jeter une pierre sur l'animal.

Le jeune Demeulenaire en voulant se garer le plus promptement possible réussit si mal dans son mouvement qu'il tomba la tête première sur le pavé. Dans sa chute il a fit une blessure heureusement peu grave sur le haut du front.

A après avoir été pansé chez la veuve Kindt il fut reconduit chez ses parents rue d'Alma, 37.

Une affaire de mœurs. — Une arrestation qui fait beaucoup de bruit a été opérée lundi soir rue de l'Alma, c'est celle d'un agent de Lille. M. D..., bien connu en ville, sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur sur trois jeunes gens qui ont été employés à son service.

C'est la mère de l'un d'eux qui a déposé une plainte entre les mains du commissaire de police du quartier.

M. D... sera conduit à Lille aujourd'hui.

Un accident rue de l'Epeule. — La voiture de M. Lauwers, marchand de poêle et fourage, rue d'Alkenmaen, arrivait hier soir la rue de l'Epeule, quand le cheval heurta et renversa un ouvrier peintre, J. Descot, demeurant rue de Gerlache.

Une des roues de la voiture passa sur le bras gauche de l'ouvrier, lui faisant de légères contus ons.

Au cimetière. — L'allée principale du cimetière est devenue une des principales artères de la ville.

La circulation y est devenue très active depuis la décision regrettable. Ainsi lundi soir vers 5 heures, tandis qu'un convoi entrait dans le cimetière, six individus se mirent-là à chanter.

La garde les poursuivit, mais ne put les rejoindre.

A la recherche de sa femme. — Un ouvrier de la rue des filatures, Louis Bauwens, brisait lundi soir les carreaux des fenêtres d'une maison de la rue de Jemappes, prétendant que sa femme habitait dans cette maison, et qu'il voulait qu'elle le suivit.

Un agent arriva à temps et voulut sommer au poste Bauwens qui était gris comme toute la Pologne ; mais celui-ci se rebiffa et ce fut avec beaucoup de peine que l'agent le traîna jusqu'au poste de la Rue St-Joseph.

***

Un mauvais fils. — Lundi à midi et demi, un jeune homme de vingt-et-un ans, Théodore Lafrance s'est rendu à la demeure de sa mère, rue de la Croix-Blanche, et s'est cabaretier rue de la Fosse-aux-Chênes. L'intervention des pensionnaires de la maison n'étant pas suffisante pour ramener au calme le jeune homme, on dut requérir la police, qui l'emmena au poste de la grand place.

Chemin faisant, Théodore Lafrance, malmena les agents qui l'escortaient.

M. Auguste Lafrance porte plusieurs blessures à la tête.

Scène d'atelier. — Lundi vers 9 heures un graisseur du peignage A. Vinchon et Cie, rue du Marquiet, dans la Fosse, 21 aux, demeurant à Croix, rue de la Ruelle, a frappé violemment son surveillant, Alphonse Delcroix. La police a verbalisé.

Vols. — Pierre Ichetperel, 8 ans, demeurant rue de la Fontenette-Bonne, a volé une pièce de viande chez M. Flament, boucher, angle des rues Pellart et Saint-Antoine.

Il a été arrêté, ainsi que sa mère, qui a volé des marchandises dans plusieurs épiceries du même quartier.

Incendie, rue Montgolfier. — Lundi, vers cinq heures du soir, le feu a pris on ne sait comment, dans trois barraques de paille, servant à des briquetiers employés pour le compte de M. Briet dans les plaines de la Potennerie.

Trois fragiles habitations ont été la proie des flammes. Les dégâts s'élèvent à 300 francs.

Un ouvrier avait laissé dans une des barraques, qui en contenait 35 francs et des effets d'habillement.

Rien n'a été sauvé.

Comme on chante à vingt ans. — Trois jeunes employés de commerce et un ingénieur, dans trois barraques de la rue, se sont pris du poste de la rue des Arts.

Ils avaient mal choisi l'endroit, car deux agents sortirent du poste et verbalisèrent à l'encontre des jeunes gens, Fernand B. Albert A. et Henri C.

Les chiens. — Dans la journée de lundi, 28 chiens recueillis et 3 contraventions.

Chronique colombophile. — Le cercle « Union », établi au café Pandore, 23, rue Pauvrée, s'honneur de informer les amateurs colombophiles dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 20 kilomètres de Roubaix qu'il organise pour le dimanche 11 juin, un concours général et international sur Chateaudun.

2,000 francs prix d'honneur répartis en 30 prix sur 80 remises (1 prix de remise et 2) séries d'honneur par 2 pigeons non dessus.

Mise obligatoire, 3 fr., mise facultative, 2 fr.

Mise en panier le vendredi 9 juin, de 4 à 6 heures du soir.

Marquage secret par la bague en caoutchouc.

Constatation automatique et obligatoire pour tous les sportsmen reconnus bon par la commission organisatrice, du jour du départ, tous ceux qui feraient participer leurs pigeons à ce concours peuvent faire la mise obligatoire seule et pour les pobles, les autres sont facultatives.

Nota. — Pour la répartition des prix d'honneur on suivra en tous point celle faite sur l'article proposé au dernier Cercle Vert.

TOURCOING

Les succès de l'«Union Tourquennoise». — Dans notre compte rendu d'hier, concernant les nombreux succès du concours d'Arras, par notre belle Société de gymnastique et d'armes, l'«Union Tourquennoise», et le précédent faite à cette Société, il est un détail que nous avons omis de relater.

Sur la quai de la Gare M. Alexis Noulet a remis au président de la Société un superbe bronze d'art, don des membres honoraires.

Cet objet est exposé avec les prix à la vitrine de M. Frère-Glorieux, rue de L. He.

Aux pompiers ! — Dans ces trois dernières heures, cinq sapeurs-pompiers demandés ont quitté le corps un volontairement, quatre par mesure disciplinaire.

Ce fait est d'autant plus étonnant, étant donné la désonte organisation du service (et la façon dont les hommes ont été recrutés). Il est évident que beaucoup en sollicitant leur admission dans le corps des pompiers casernés ne se faisaient aucune idée du métier.

Dans un bâtiment comme celui dont nous venons récemment donné une complète description, il est nécessaire que chacun se mettre sérieusement la main à la pâte, indépendamment des exercices et manœuvres aux agrès. Dans le cas contraire, le bleu qui en rattacheur trouve un grand changement.

D'un autre côté il est évident aussi qu'il faut bien qu'il règne une certaine discipline, bien plus sévère que dans la ligne ; et à ce propos nous nous étonnons même qu'un règlement n'ait pas encore été élaboré.

Chacun sait que les pompiers, mais il paraît qu'on n'est pas embrigadé. Lors de la formation du corps il restait une queue de liste très longue.

Escroquerie d'auberge et coups à une cabaretière. — Lundi, vers 5 h. 1/2 du soir, trois individus arrivèrent à l'estaminet Gay, boulevard Gambetta et se firent servir diverses consommations pour un total de 70 centimes. Comme ils s'en allaient sans payer le cabaretière voulut les maintenir, alors un des individus la saisit d'abord par la gorge, puis par ensuite à la gorge, en serrant assez fortement. Enfin il lui lança un violent coup de poing dans le poitrine.

Mme Gay tombe sur le sol. Relevée par des voisins, qui lui prodiguèrent des soins, la cabaretière reste deux heures et demie privée de ses sens. Lorsqu'elle revint à elle, elle fût prise d'un tremblement convulsif et se plaint de violentes douleurs internes.

Mme Gay est dans une position intéressante, ce qui est plus grave.

Celui des trois consommateurs qui a porté les coups est connu et recherché.

Il sera interrogé aujourd'hui par M. Coïard comm saire de police du premier arrondissement qui instruit cette affaire.

A la gare de Tourcoing. — Un de nos lecteurs nous signale l'état particulier de la gare de Tourcoing, les jours des fêtes et dimanches, à l'arrivée des trains de Belgique.

L'étroitesse des quelques cette gare relativement importante, le passage peu commode conduisant à la salle de visite, l'encombrement des voyageurs qui sont du nombre trop restreint des trains, tout concourt à produire un véritable désarroi qui met des centaines de voyageurs, comme cela se produit chaque dimanche, à entamer à l'intérieur de la gare.

Notre correspondant demande que nous signalions à la Compagnie du Nord, ce fâcheux état de choses.

En attendant toutefois que des débouchés plus vastes soient ouverts, il conviendrait, personnellement, que le service d'ordre fut plus complet, par suite moins organisé, pour éviter le désarroi constant qui se produit avec régularité à la gare de Tourcoing chaque dimanche et jours fériés.

Nous appelons de ce point l'attention bienveillante de la compagnie du Nord qui, nous en sommes certains, saura prendre à bref délai les mesures que comporte la situation.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 25 mai au 3 juin

Soie.	24»
Laine peignée	398.154
Laine filée.	105 904
Blousses . .	58.925
Coton. .	29,671
Totaux.	593,003

Conditionnements .	1,633
Tirages	106
Dégrissages . .	21

Le directeur,
Arthur BONTE.

Marcq-en-Barœul. — La gendarmerie de Tourcoing a dressé un procès-verbal pour coups et blessures à la charge du nommé Pierre Bernard, 48 ans, journalier. Cet individu qui se trouvait dimanche soir à l'estaminet de la veuve Bogaert, cherche querelle au nommé Daniel Lefebvre, 36 ans, cardeur et le jette sur lui. Il renverse sur une table et lui porte des coups de tête.

M. Lefebvre a l'œil gauche endommagé.

Mouveaux. — La Commission chargée de rechercher soit une maison, soit un terrain pour y construire la recette des postes, a jeté son dévolu sur un terrain communal attenant au presbytère, et situé sur la grande route.

M. le curé, consulté a déclaré ne pas voir personnellement d'inconvénient mais a demandé à en référer à l'archevêque. La commission a déféré à ce désir.

Croix. — L'association amicale des anciens élèves de l'école de Croix (centre) rappelle aux personnes chariibles, la tombola qu'elle organise au profit de son œuvre et renvoie avec reconnaissance tous les lots que celle-ci voudront bien adresser au siège de la société, école de Croix (centre). Rue Saint-Martin.

Mons-en-Barœul. — La société hippique de Mons-en-Barœul organise chez M. Elisée Mallet, estaminet du Grand Trocadéro, un grand carrousel qui aura lieu le dimanche 16 juillet 1893. Il y aura 600 fr. de prix. Les jardins seront éclairés à l'électricité.

LILLE

Suite mortelle d'accident. — Samedi, vers deux heures de l'après-midi, plusieurs ouvriers au service de M. Cotro, marbrier, rue St-Firmin, étaient occupés à placer au moyen d'une chèvre, un bloc de marbre au fronton de la nouvelle maison de M. Vrasseur.

Ils parvinrent sans encombre à élever la pierre à la hauteur indiquée, mais quand il fallut la placer, l'une des cordes ayant sans doute à soutenir un poids trop lourd, se rompit.

Le fardeau retomba à la place qu'il devait occuper, mais la chèvre bascula et vint s'abattre dans le chantier. Les ouvriers voulurent se sauver, mais l'un d'eux, E. Verbeoq, 35 ans, dans sa précipitation, se jeta contre une maçonnerie et fut grièvement blessé à l'abdomen. S'étant plaint de douleurs violentes il fut, sur sa demande, reconduit à son domicile, mais son état s'aggrava et il rentrât hier le dernier soupir.

Une chute mortelle. — Lundi après-midi, vers trois heures, M. Pierre Robart, camionneur, demeurant au Petit-Ronchin, traversait le boulevard d'Alsace avec son véhicule attelé de deux chevaux. Tout-à-coup, on ne sait pourquoi, ceux-ci s'emportèrent et M. Robart, ne parvenant pas à les maîtriser, sauta de son camion sur le sol. Mais, soit qu'il prit mal ses dispositions, soit que la vitesse imprimée au véhicule fut trop grande, il tomba si malheureusement que les personnes qui s'empressèrent à le relever, se trouvèrent en présence d'un cadavre ; le conducteur était mort sur le coup.

Le corps du défunt a été transporté à son domicile.

Suicide. — Hier on a trouvé pendu dans la chambre qu'il habite, rue Dagland, 9, M. Fermy, 40 ans. Ce dernier était sorti de l'hôpital depuis quelques jours. On ignore la cause de ce suicide.

Les vols. — Camerlinck René, 17 ans, garçon boulanger, rue des Arts, 41, a été déféré au Parquet pour vol d'une paire de ciseaux, de chocolat et de bonbons au préjudice de M. Gabiot, même adresse.

Accidents — Les accidents ont été assez nombreux dans la journée de lundi. Vers 3 heures de l'après-midi, M. Fritsch, demeurant rue Compmont, 14, au service de M. Huvenne, ayant voulu prendre la marche descendre de son chariot à la porte de Valenciennes, a fait de rouse lui a causé sur le pied gauche. M. Mathis a été transporté à la Charité.

Vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture qui se trouvait dans la cour de l'ancienne brasserie Bonte, 1 rue Jean-Roisin, 19, a tout-à-coup pris la fuite.

Heureusement, il a été arrêté place de Rihour, sans avoir occasionné de dommages.

— Vers 6 h. 1/2, le jeune Ferdinand Caroulle, 13 ans, rue de la Marmora, est tombé dans les remparts, rue de Dunkerque et s'est fracturé les deux cuisses.

— Hier matin, en manœuvrant une paire de ciseilles M. Demois François, 35 ans, ajusteur, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 13, au service de M. Landon, constructeur, façade de l'Esplanade, a eu deux doigts de la main gauche enlevés. Il a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

— Vers 8 heures du soir du matin, Mme Deuville, 76 ans, demeurant rue des Pyramides, s'est affaissée place des Halles, atteinte d'apoplexie. En tombant elle s'est contusionné la jambe droite, dont elle souffrait depuis deux jours.

Après avoir reçu les soins empressés du docteur Bonnet, elle a été reconduite à son domicile en voiture par M. Leroy, inspecteur et Gelle.

LE NORD

LE CRIME DE THUMESNIL

Importante arrestation à Lisvin

Dernièrement, nous avons entretenu nos lecteurs d'une démarche faite par le Parquet de Lille aux ateliers d'Hellemmes, à la suite de propos de cabaret tenus par certains ouvriers.

Pour ne pas entraver l'action de la justice, nous avions conservé discrètement la nouvelle piste que ces propos avaient fait à la justice à propos du crime odieux de Thumesnil. Aujourd'hui que notre correspondant de l'Avenir nous télégraphie que l'individu incriminé a été arrêté dans cette commune, nous avons plus les mêmes raisons de garder le secret.

Voici donc ce que nous avons recueilli sur cette affaire !

L'arrestation

Quand il s'est transporté aux ateliers d'Hellemmes, le Parquet apprit d'un ouvrier de cette usine que celui qui pouvait bien